

## Bachelier en ergothérapie

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ANATOMIE DESCRIPTIVE ET TOPOGRAPHIQUE 1			
Code	PAEG1B76ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	58 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Dimitri TEODOROIU</b> (dimitri.teodoroiu@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette Unité d'Enseignement propose une étude descriptive et une visualisation spatiale de l'anatomie humaine.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
  - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

#### Acquis d'apprentissage visés

Cette unité contribue au développement des compétences ci-dessus.

Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant aura acquis des connaissances fondamentales en anatomie descriptive. L'étudiant aura acquis la terminologie anatomique adaptée à l'étude des structures anatomiques, connaîtra les caractéristiques générales des principaux constituants de l'appareil musculo-squelettique (ostéologie, arthrologie, myologie, etc).

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B76ERGA Anatomie descriptive et topographique 1 58 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG1B76ERGA Anatomie descriptive et topographique 1 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

## Bachelier en ergothérapie

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :  
paramed.montignies.ergo@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Anatomie descriptive et topographique 1			
Code	16_PAEG1B76ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	58 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Dimitri TEODOROIU</b> (dimitri.teodoroiu@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'enseignement propose une étude descriptive et une visualisation spatiale de l'anatomie humaine.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences présentes sur la fiche de l'Unité d'Enseignement « anatomie descriptive et topographique 1 » (C1.1-1.3-1.6-5.1)

Elle vise plus spécifiquement les Acquis d'Apprentissage suivants :

au terme de l'AA, l'étudiant du bloc 1 en ergothérapie doit être capable :

- (1) d'avoir une approche scientifique de l'anatomie humaine, plus précisément de l'appareil locomoteur et stabilisateur.
- (2) de maîtriser les notions de bases (plans ; axes ; types de contractions et fibres musculaires ; classifications des articulations ; ect)
- (3) de reconnaître et de décrire, pour chaque structure abordée, les différentes parties et pouvoir l'énoncer avec un vocabulaire adapté.
- (4) de mettre en relation les différentes structures anatomiques.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Notions d'anatomie générale

- . Ostéologie : généralités, tronc, membre supérieur et membre inférieur
- . Arthrologie : généralités, membres supérieur et inférieur
- . Myologie : généralités, membre supérieur y compris les muscles de l'épaule à origine troncale et membre inférieure
- . Topographie des régions présentées
- . Notions de vascularisation et d'innervation
- . Coupes anatomiques et réflexion fonctionnelle

#### Démarches d'apprentissage

Sur base des cours disponibles sur la plateforme, il est demandé aux étudiants de préparer le cours en complétant les supports avant les présentations théoriques.

Cours théorique avec utilisation du système multimédia et travaux pratiques (obligatoires) sur pièces anatomiques permettant l'intégration de la matière vue en théorie.

La préparation de résumés est nécessaire au bon déroulement des travaux pratiques.

L'entrée en salle de travaux pratique sera autorisée que si l'étudiant est en ordre de matériel (blouse blanche et gants) et qu'il présente son résumé reprenant la matière de la séance de TP.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Des travaux pratiques à présence obligatoire seront organisés comme support au cours théorique.

- Proposition de questions-types avec correction.
- Explications sur sollicitation des étudiants.

## Ouvrages de référence

NETTER, Atlas d'anatomie humaine, Masson, 2011

MOORE, DALLEY et AGUR, Anatomie médicale, 3e édition, de boeck, 2011

## Supports

Ouvrages de référence, présentations multimédia, notes de cours.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Deux évaluations orales seront organisées.

Chacune des deux évaluations orales portera sur la même matière. Cette matière est celle dispensée dans les chapitres intitulés :

Notions de base

Ostéologie

Les deux évaluations orales seront divisées en 2 parties : « notions de base » et « ostéologie ». Si la note d'une des parties est inférieure à 10/20, la note est absorbante."

En cas de note  $\geq 10$  à la première évaluation orale, l'étudiant pourra présenter l'examen écrit de la session de janvier.

En cas de note  $< 10$  à la première évaluation orale, l'étudiant sera une nouvelle fois évalué lors de la deuxième évaluation orale.

En cas de note  $< 10$  à la deuxième évaluation orale, la note sera absorbante et reportée au bulletin de la session de janvier. Dans ce cas, l'étudiant ne pourra pas présenter l'examen écrit de janvier.

En cas de note  $\geq 10$  à la deuxième évaluation orale, l'étudiant pourra présenter l'examen écrit de la session de janvier.

Concernant toutes les sessions d'examen, les examens peuvent être divisés en différentes parties. Si la note d'une des parties est inférieure à 10/20, la note est absorbante.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	1				
Période d'évaluation	Exe	99			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

### Dispositions complémentaires

Aucune dispense partielle ne sera accordé entre les examens écrits.

Pour pouvoir présenter une évaluation orale, l'étudiant doit avoir été présent à 75% des heures de laboratoire prévues à son horaire pour ce cours. Dans le cas contraire, son évaluation sera reportée en 2ème session.

En cas de note  $\geq 10$  à l'une des évaluations orales concernant les notions de base et l'ostéologie, l'étudiant peut présenter l'examen écrit de la session de janvier. Les points de l'évaluation écrite seront directement reportés au bulletin pour la session de janvier et ne tiendront pas compte des points de l'évaluation orale.

En cas d'echec (note<10) aux deux évaluations orales concernant les notions de base et l'ostéologie, ces points seront reportés pour la session écrite de janvier.

Pour l'année académique 2019-2020 uniquement, les étudiants ayant réussi « anatomie descriptive et topographique 2 » durant l'année 2018-2019 peuvent demander une dispense partielle pour l'évaluation du membre inférieur. A partir de l'année académique 2020-2021 plus aucune dispense partielle ne sera accordée.

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :Mr D TEODOROIU

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).